

Contrat

ENTRE:

ACCESS ORGANISATION (dont le sigle commercial est AORA VOYAGES) - Adresse : Parc de la Cimaise - 14 rue du Carrousel - 59 650 VILLENEUVE D'ASCQ - Tel : 0320040369

Représenté par Madame **Valérie DECOUPIGNY**, **Gérante**, agissant en qualité d'agent de voyages sous l'immatriculation **n° IM059110031** (S.A.R.L. au capital de 10 000.00 € · RCS : Lille – SIRET : 451 354 518 00040 – APE : 7911 Z - TVA : FR 52 451 354 518 - Garantie financière (200 000.00 €) : ATRADIUS - Responsabilité Civile : HISCOX)

ET: IDENTITE ET INFORMATIONS VOYAGEURS

Merci d'indiquer lisiblement vos noms et prénoms de la même manière et dans le même ordre que ceux figurant sur votre document d'identité, et de nous envoyer une copie de celui-ci. Il appartient au(x) client(s) de vérifier l'orthographe exacte des participants. L'agence décline toute responsabilité en cas d'erreur.

PARTICIPANT 1 (responsable du dossier)

PARTICIPANT 2

ENFANT(S)

Nom		Nom		l
Prénom		Prénom		
Adresse		Adresse		
Compl. Adresse		Compl. Adresse		
Code Postal/Ville	•••••	Code Postal/Ville		
Pays		Pays		
Contact Tel	Domicile :	Contact Tel	Domicile :	
	Portable :		Portable :	
Profession		Profession		
Email		Email		
Né(e) le - à		Né(e) le - à		
N° Passeport		N° Passeport		
Délivré le		Délivré le		
Α	•••••	A		
Expire le	•••••	Expire le		
Contact durant	•••••	Contact durant		
votre séjour		votre séjour		
Adresse		Adresse		
Téléphone		Téléphone		
J'ai eu	•••••	J'ai eu		
connaissance de	•••••	connaissance de	••••••	
ce voyage par :	•••••	ce voyage par :		1

ENFANT 1
Nom
Prénom
Né(e) le – à
N° Passeport
Délivré le
A
Expire le
ENFANT 2
Nom
Prénom
Né(e) le – à
N° Passeport
Délivré le
A
Expire le
ENFANT 3
Nom
Prénom
Né(e) le – à
N° Passeport
Délivré le
A
Expire le

Merci de parapher cette page



OBJET DU CONTRAT

Le client confie à l'agence AORA VOYAGES, l'organisation d'un voyage au MAROC du 27 juin au 01 juillet 2018, aux conditions et modalités suivantes :

ASSURANCES

- * Assurances assistance/rapatriement et responsabilité civile : incluses (sauf pour les non ressortissants européens).
- * Assurance annulation / complémentaire :

PARTICIPANT 1

* Souscription facultative: Entourez votre choix - Valable pour un voyageur vivant en Europe (Principauté d'Andorre ou de Monaco et DOM), en Suisse, en Norvège

PARTICIPANT 2

Je souscris à l'un des contrats d'assurance AXA	Je souscris à l'un des contrats d'assurance AXA	ENTANI(3)
Assurance annulation (selon les garanties d'Axa Assistance ointes au programme, conditions générales « Les Essentiels du Voyage Individuels » envoyées sur demande) : [arif: 40.00 € TTC oui non	Assurance annulation (selon les garanties d'Axa Assistance jointes au programme, conditions générales « Les Essentiels du Voyage Individuels » envoyées sur demande : Tarif: 40.00 € TTC oui non	Sur le contrat des parents
Assurance complémentaire (selon les garanties d'Axa Assistance jointes au programme, conditions générales « Les Essentiels du Voyage Individuels » envoyées sur demande : Tarif : 50.00 € TTC oui non	Assurance complémentaire (selon les garanties d'Axa Assistance jointes au programme, conditions générales « Les Essentiels du Voyage Individuels » envoyées sur demande : Tarif : 50.00€ TTC oui non	
HEBERGEMENT: (cochez votre choix) hambre double (1 grand lit) à partager hambre twin (2 lits) à partager (selon disponibilités) c client reconnaît devoir prendre en charge les frais d'une chous avez une personne avec qui vous souhaitez partager v	nambre individuelle s'il n'y avait pas d'autre participant pour part rotre chambre, merci de nous indiquer son nom :	ager une chambre twin.

REPAS: (précisez votre demande)

Régime alimentaire spécial :

Celui-ci sera précisé auprès de nos prestataires - l'agence AORA VOYAGES décline cependant toutes responsabilités dans le cas où cette demande ne pourrait aboutir.

ENFANT(S)



<u>CONVOCATION</u>: le jour du départ

Le samedi 27 juin 2018 à l'aéroport de Marrakech.

DESCRIPTION DU VOYAGE

(Comme mentionné dans le programme du 10 mars 2018 remis au client)

- * Accompagnateur et organisateur : Lida H
- * Activités incluses : comme mentionné dans le programme ;
- * Assurances souscrites: assistance/rapatriement et responsabilité civile incluses (sauf pour les non ressortissants européens);
- * Catégorie et noms des hébergements (ou similaires, normes locales) : Villa privatisée à Marrakech.
- * Repas : comme mentionné dans le programme ;
- * Nombre de participants : 15 maximum
- * Type de séjour : 5 jours / 4 nuits selon le programme remis au client
- * Transport:

Terrestre: Transfert aller/retour Aéroport Marrakech – Villa privatisée – Aéroport de Marrakech



<u>COUT DES PRESTATIONS (calculées sur une base de 10 adultes)</u> (Comme mentionné dans le programme du 11 avril 2018 remis au client)

Forfait base chambre double ou twin: prix par personne = 645.00 € TTC

Le client reconnaît avoir été informé qu'il devrait prendre à sa charge les frais d'une chambre individuelle s'il n'y avait pas d'autre participant pour partager une chambre twin, et que si la personne confirmée par le client pour partager sa chambre twin annule son voyage, et qu'aucune autre ne peut partager cette chambre, les frais d'une chambre individuelle lui seraient facturés.

Calculé sur une base monétaire de l'euro.

Les hausses de taxes, d'assurances, de carburant, de variation du nombre de personnes, de variation monétaire, restent applicables jusqu'au départ. Une modification sensible des prix des vols intérieurs (hors taxes aériennes), ferroviaires ou hôteliers peut amener une révision du prix des voyages, conformément à la loi. Dans le cas d'une augmentation, celle-ci ne pourra en aucun cas excéder 10% du prix du voyage. Les taxes aériennes ne rentrent pas dans ce cadre et sont sujettes à modifications jusqu'à l'émission des billets. Les taxes d'entrée et de sortie, même si elles ne sont pas confirmées à la réservation, peuvent être à tout moment réclamées par le gouvernement du pays en question, et seront donc à régler sur place par le client.

MODALITES DE REGLEMENT

La présente proposition sera considérée comme acceptée une fois accomplies les conditions suivantes :

Retour du double remis à l'organisateur signé (et revêtu d'un cachet commercial si société), chaque page du dit contrat portant les initiales du client et du représentant de l'organisateur ainsi que sur les conditions générales de vente.

Paiement d'un acompte de 40 % par personne (non remboursable) à nous adresser lors de l'inscription + assurance éventuelle en totalité (non remboursable) : Acompte à verser : 258.00 € TTC pour chambre double ou twin ou 378.00 € TTC en chambre individuelle + l'assurance éventuelle en totalité.

Solde à régler au plus tard 45 jours avant le départ, soit le 14/05/2018, sans rappel de notre part : 387.00 € TTC pour chambre double ou twin ou 567.00€ TTC en chambre individuelle.

Le client reconnaît avoir été mis au courant qu'en cas d'annulation de sa part, son acompte en totalité serait conservé par l'agence. En ce qui concerne le solde, le client reconnaît avoir été informé qu'il en serait redevable également auprès de l'agence, suivant barème de frais d'annulation, même s'il annule avant la date du règlement du solde.

Mode de règlement (cochez votre choix) :
Chèques à établir à l'ordre d'ACCESS ORGANISATION
Virements (envoi de notre RIB sur demande)
Espèces (dans la limite de 1 000 euros par dossier, 30 euros de frais si mandat postal)
Chèques-vacances ANCV (solde à plus de 60 jours du départ et 1.5 % de frais à ajouter) Carte bancaire (merci de nous appeler afin de procéder au débit à distance) J'autorise le prélèvement deeuros pour le règlement de l'acompte et deeuros pour le règlement du solde, avec la carte bancaire dont le numéro est



ANNULATION ET MODIFICATION DE NOM (de la part du client) :

ACCESS ORGANISATION, mandataire du client, si la présente proposition est acceptée, garantit l'exécution satisfaisante du voyage prévu dans les conditions des articles 1991 à 2002 du Code Civil.

L'acceptation de cette proposition de contrat implique l'adhésion aux conditions particulières spécifiées ci-dessus, et des frais d'annulation seront applicables selon le barème suivant pour une annulation totale ou partielle.

ANNULATION TOTALE et PARTIELLE (sur le prix total du voyage): (sans rappel de notre part)

De la réservation à plus de 45 jours avant le départ : acompte non remboursable (40 %)

De 45 jours à plus de 30 jours avant le départ : 60 % de frais par personne De 30 jours à plus de 15 jours avant le départ : 75 % de frais par personne De 15 jours avant le départ à la date de départ : 100 % de frais par personne

MODIFICATION DE NOM: Montant des frais à nous demander (possible avant émission des billets)

FORMALITES

Pour un séjour égal ou inférieur à trois mois, le passeport en court de validité est obligatoire, y compris pour les groupes en voyages touristiques organisés.

L'admission sur le territoire marocain n'est plus possible sur la présentation de la seule carte nationale d'identité.

Vérifier que le passeport a été visé par les autorités de police des frontières (mention d'u numéro lors de la première visite et cachet d'entrée, sous peine de se trouver, à son insu, en séjour illégal.

Le client reconnaît avoir été informé par l'agence, des précautions à prendre en matière de sécurité, et des vérifications à faire concernant les formalités (prendre contact avec l'ambassade ou le consulat, notamment si le client n'est pas de nationalité française). Et soit de lire les recommandations aux voyageurs, sur le site : www.diplomatie.gouv.fr, concernant les formalités, la sécurité et les précautions à prendre.

SANTE

Aucune vaccination n'est obligatoire mais il est recommandé de se prémunir contre les hépatites A et B, la typhoïde.

Il appartient au client de vérifier les recommandations ci-dessus auprès de l'Institut Pasteur. Le client reconnaît avoir été informé par l'agence, des précautions à prendre en matière de santé, et des vérifications à faire au niveau des recommandations faites aux voyageurs, sur le site www.diplomatie.gouv.fr ou www.diplomatie.gouv.fr

ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Les parties conviennent, en cas de difficultés, de contestation ou de litiges, d'attribuer au Tribunal de Commerce de Lille la compétence de statuer.



Fait à Villeneuve d'Ascq, le	
Contrat en 6 pages Ce contrat pour être validé, devra être retourné, signé et accompagné du règlement de l'acompte ou du solde, dans un contrat pour être validé, devra être retourné, signé et accompagné du règlement de l'acompte ou du solde, dans un contrat surcharge manuscrite n'aura de valeur contractuelle et n'engage pas notre responsabilité. (Programme, contrat d'assurances, conditions particulières et générales de vente de l'agence en annexes – Prendre conna des compagnies de transport sur leur site)	
M. / Mme	N / AORA VOYAGES ou du Tour Opérator, ainsi que de l'assure rochure ou la proposition de programme de l'organisateur, issance que les tarifs sont sujets à modification jusqu'au départ ramme a été calculé). ES, nécessaires à ma prise de décision quant au choix de risques sanitaires. Je reconnais avoir été conseillé par l'agence matiques (voir conditions particulières de vente), ne sont pas
Contrat établi <u>en 2 exemplaires originaux</u> dont un est remis au signataire du contrat.	
Merci de <u>parapher chaque page</u> du contrat et de ses annexes, et de signer ci-de	essous, après la <u>mention « lu et approuvé »</u>
	e client N. / Mme